



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



Rapport d'avancement des travaux sur la création d'un secrétariat pour assurer le service du

Mémoire d'Accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est

REVISION DU 3 NOVEMBRE 2001

Historique

Le *Mémoire d'Accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est* a été achevé en juin 2001 suite à l'élaboration et à l'adoption d'un Plan associé de conservation et de gestion. Vingt-et-un Etats étaient représentés à la session de négociation qui a eu lieu à Manille du 19 au 23 juin 2001. Le *Mémoire d'Accord* met en place un cadre dans lequel les Etats de la région - ainsi que les autres Etats intéressés - peuvent travailler ensemble pour assurer la conservation et le repeuplement des populations décimées de tortues marines pour lesquelles ils ont une responsabilité conjointe. Il reconnaît de nombreuses menaces pour les tortues marines dont la destruction de l'habitat, la collecte directe et le commerce, les prises accidentelles des pêcheries, la pollution et autres sources de mortalité d'origine humaine.

Le MoU est entré en vigueur le 1er septembre 2001. Les Etats signataires, qui sont actuellement au nombre de neuf¹, devraient tenir leur première réunion officielle au second trimestre 2002. Le *Mémoire d'Accord* a une composition potentielle d'au moins 40 pays couvrant la totalité de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. Des activités peuvent être également coordonnées par l'intermédiaire de mécanismes sous-régionaux dans l'Asie du Sud-Est ainsi que dans la partie nord, nord-ouest et ouest de l'océan Indien.

La conférence de Manille a approuvé une proposition visant à établir un petit secrétariat pour aider à coordonner les activités au titre du MoU. La proposition et les attributions du secrétariat sont joints au présent document. Le secrétariat devrait être installé au Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, et devrait être opérationnel au début de l'année prochaine. Il faudrait des contributions volontaires pour assurer la création et le fonctionnement du secrétariat pendant au moins deux-trois ans, pour commencer, dans la phase critique de démarrage du *Mémoire d'Accord*. Les Gouvernements américain et australien, ainsi que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ont promis de verser une aide financière au moment de la conférence de Manille.

Situation actuelle

Des consultations officieuses dans les semaines qui ont suivi la réunion indiquent qu'un total d'environ 144 000 dollars des E-U serait disponible pour la gestion du secrétariat, étalé sur trois ans. Ceci est très inférieur à la moyenne *annuelle* des besoins budgétaires estimée à environ 120-130 000 dollars des E-U. Le dernier montant tient compte des services et des équipements fournis gratuitement par l'institution hôte (UNEP/ROAP), mais exclut les frais d'administration du PNUE et le coût de l'organisation des réunions relatives au MoU qui devra être également assumé par des contributions volontaires (supplémentaires).

Analyse

Si les circonstances actuelles ne fournissent pas au PNUE une base pour la création d'un secrétariat, il faut dire que les contacts pris à ce jour n'ont été qu'officiels et qu'un certain nombre de Parties intéressées ont exprimé

¹ Australie, Comores, Etats-Unis d'Amérique, Myanmar, Philippines, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, et Viet Nam.

leur bonne volonté pour explorer la possibilité d'augmenter leurs contributions volontaires, bien qu'aucun engagement spécifique n'ait été pris à cet égard. En outre, certains participants intéressés n'ont pas été contactés ou n'ont pas encore confirmé leurs intentions. Il s'agit de la France et du Royaume-Uni (tous les deux représentés à Manille), du Danemark (qui apparemment a pris un engagement politique pour appuyer la CMS en Asie du Sud-Est) et de l'Union Européenne.

Une description de poste pour celui de coordinateur a été rédigée et peut être soumise pour classification dès que le Directeur exécutif du PNUE donnera son approbation à la création de ce poste (lequel, comme indiqué ci-dessus, dépend de la garantie de crédits suffisants pour couvrir les coûts du secrétariat pendant au moins deux ans). D'autre part, il faudra quelques mois pour classifier, afficher et remplir le poste, et à moins qu'un financement adéquat puisse être assuré au début du quatrième trimestre de cette année, il est à craindre que le secrétariat ne soit pas opérationnel avant la mi-2002. Ceci retarderait certainement la tenue de la première réunion des Etats signataires et entraînerait ainsi une perte de dynamisme à un moment où les problèmes de conservation des tortues marines ont été amenés sur le devant de la scène. L'engagement politique à l'égard de cette initiative serait mis en question si elle devait être retardée en raison du manque de quelques milliers de dollars.

Suivi

Le Secrétariat de la CMS a déjà adressé une lettre aux parties intéressées leur rappelant l'entrée en vigueur au 1er septembre du Mémoire d'Accord et les invitant à confirmer leurs engagements de soutien. Plusieurs voies seront explorées, notamment des contacts avec d'autres sponsors potentiels ainsi qu'avec ceux qui pourraient être encouragés à accroître leurs engagements pour amorcer cette initiative. On pourrait demander à des pays/organisations qui ont déjà promis des financements sur *trois* ans d'envisager les mêmes financements (et même plus) sur *deux* ans.

Si ceci était encore insuffisant, il reste la solution de demander une aide de la CMS elle-même pour la simple raison qu'il est de l'intérêt de la Convention de faire progresser le développement d'un instrument pionnier dans une région largement constituée de pays en développement. L'aide du Fonds d'affectation spéciale de la CMS pourrait, par exemple, être proposée en échange d'un service de conseils à la CMS de la part du Coordinateur du MoU représentant peut-être jusqu'à 20% de son temps de travail. Le financement de ce déficit devrait être cependant considéré comme un dernier recours étant donné que le Comité permanent de la CMS, qui devrait décider de cette question, ne se réunira qu'à la mi-décembre 2001 et aurait autrement à prendre une décision entre les sessions.

Deux scénarios de financement hypothétiques figurent ci-après illustrant premièrement la présente situation et deuxièmement une situation plus favorable supposant l'appui de la CMS et d'un ou de plusieurs autres donateurs (tous les montants sont indiqués en dollars des E-U).

Scénario I (allocation de financement conformément aux engagements originels, sur trois ans) :

Donateur	Contributions volontaires promises			
	1ère année 2002	2ème année 2003	3ème année 2004	Total
Etats-Unis	49,000	20,000	20,000	89,000
Australie	10,000	10,000	10,000	30,000
PNUE/DEC	10,000	10,000	5,000	25,000
PNUE/ROAP	En nature	En nature	En nature	En nature
Déficit (sans tenir compte des coûts de soutien au programme pour le PNUE)	environ 60,000	environ 68,000	environ 70,000	

Scénario II (allocation hypothétique de fonds, dans la mesure du possible, sur 2 ans au lieu de 3 ; avec l'aide du Fonds d'affectation spécial de la CMS et d'au moins un autre donateur)

Donateur	Contributions volontaires promises			
	1ère année 2002	2ème année 2003	3ème année 2004	Total
Etats-Unis	49,000	20,000	20,000	89,000
Australie	15,000	15,000	?	30,000
PNUE/DEC	15,000	10,000	?	25,000
PNUE/ROAP	En nature	En nature	En nature	
Fonds d'affectation spécial de la CMS	25,000	25,000	25,000	75,000
Autres contributions à confirmer	25,000	25,000 15,000	25,000 ?	
Total disponible	129,000	110,000	70,000	

Pour les années 2002 et 2003, si les autres contributions encore à confirmer étaient obtenues, le financement disponible serait tout juste pour couvrir le coût opérationnel minimum du secrétariat du MoU, mais il ne couvrirait pas les coûts de soutien au programme du PNUE (13%), qui devraient être dans l'ordre 15 000 dollars des E-U par ans. Des suggestions sur comment ce déficit modique pourrait être couvert, soit à travers des contributions additionnelles soit par un accord de faveur avec UNON, seraient les bienvenues.

Calendrier théorique (novembre 2001)

Fin août 2001	Diffusion du rapport de situation relatif aux donateurs réels/potentiels
Début décembre	Confirmation d'engagements suffisants de la part des donateurs
Mi-janvier	Approbation du PNUE/ED pour établir le poste de coordinateur
Mi-février	Classification du poste établie
Fin février	Publication de l'annonce
Fin mars	Date de clôture de l'annonce
Fin avril	Entretiens, soumission du rapport du comité (entretien)
Fin mai - début juin	Confirmation du Bureau de nomination et de promotion
Juillet/août 2002	Entrée en fonction/établissement du secrétariat du MoU